

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 février 2024

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

Étaient présent.es :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Madame Marie Leclerc-Bruant, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, - adjoint.es, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, M. Richard Domps (sauf point 8), Mme Muriel Éthève (sauf points 1 et 10), M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, M. Christophe Carlier et Mme Johana Greco - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Madame Annette Perthuis représentée par Mme Marie Chavanon
M. Benoît Legoëdec représenté par Mme Cécilia Vala
M. Yann Pirolli représenté par M. Régis Oberhauser
M. Stéphane Lamart représenté par Mme Rachida Sadane

Étaient absent.es :

Monsieur Kaddour Métir
Mme Elsa Solvignon
M. Frédéric Besnier
M. Richard Domps (point 8)
Mme Muriel Ethève (points 1 et 10)
Mme Jessie Claude
M. Jean-Jacques Um
M. Cyril Gallon

Monsieur Richard Domps est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023

Monsieur Madelin revient sur son intervention concernant l'adhésion au programme « Centres-villes vivants » de la Métropole du Grand-Paris.

En premier lieu, il conteste avoir dit qu'il « souhaite que des projets soient construits rapidement ». Il indique qu'il avait plutôt affirmé qu'il souhaite que des projets, et non nécessairement des projets de construction, soient portés rapidement afin de redynamiser le centre-ville.

En second lieu, s'agissant de l'opération « TRESKO », il conteste avoir dit qu'un « hypermarché a été construit à proximité immédiate et que cela figure dans le programme Fresnes Demain ». Il indique au contraire, qu'il avait noté, s'agissant des travaux au centre commercial de La Cerisaie, d'une part, que « l'installation d'un supermarché à proximité immédiate a été empêchée pendant près de dix ans alors que cela résultait d'une demande des habitant.e.s dans le cadre de la concertation Fresnes Demain », et, d'autre part, que « ce supermarché a fini par s'installer à proximité immédiate avec dix ans de retard ».

Monsieur Madelin revient sur son intervention concernant l'approbation d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Amicale Sportive de Fresnes et de versement d'un acompte de subvention. Il conteste avoir dit que « le soutien du département du Val-de-Marne aux associations sportives se fait par le dispositif " zéro carbone " ». Il affirme qu'il se référerait au dispositif « zéro quarante ».

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, a approuvé le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 octobre 2023.

2- Rapport d'orientations budgétaires 2024

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Monsieur Carlier revient sur les atteintes successives au pouvoir d'imposition du bloc communal évoquées par Madame la Maire qui ont eu pour effet de réduire les ressources fiscales pérennes dudit bloc. Il ajoute à cela la réduction de près de 11 milliards d'euros des crédits de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui a eu lieu entre 2015 et 2017, et qui a affecté les communes en particulier.

Il souligne que le taux de croissance économique de 1,4% retenu par le gouvernement dans son projet de loi de finances 2024 devrait très probablement être revu à la baisse et s'élever sans doute à 0,9%.

Il revient ensuite sur le rapport d'orientations budgétaires communal et relève que l'excédent de l'exercice 2023 permettra d'équilibrer le budget primitif 2024. Il rappelle que l'excédent de l'exercice 2022 représentait un montant de 4,2 millions d'euros.

Il note une amélioration de l'épargne brute, hors excédent repris, entre 2023 et 2024 d'environ 800 000 euros. Monsieur Carlier fait remarquer toutefois que si la difficulté de la prospective budgétaire pour 2024 à 2026 persiste pour la section d'investissement, l'épargne nette prévisionnelle est constamment négative et se dégrade jusqu'en 2026.

Il note une baisse du montant de la prospective pluriannuelle des investissements sur le mandat, puisque de 51 millions d'euros, il passera à 49 millions d'euros. À cela s'ajoute un recours à l'emprunt qui demeure, réduit de 26 millions à 21 millions d'euros, dont 15 millions d'euros pour la période allant de 2024 / 2026.

Il regrette ce montant de 15 millions d'euros de recours à l'emprunt qui lui semble trop élevé par rapport à l'encours de la dette actuelle, qui s'élève à 20 millions d'euros au 1^{er} janvier 2024. Ainsi de 2024 à 2026, la Ville pourrait avoir à mobiliser la quasi-totalité de l'encours de la dette actuelle.

Il note que cette perspective de recours accru à l'emprunt, notamment pour 2025 autour de 8 200 000 euros, peut paraître inquiétante compte tenu notamment de la forte montée des taux d'intérêts depuis deux ans, car les emprunts qui sont souscrits seront plus coûteux que ceux mobilisés dans le passé.

Monsieur Carlier note une baisse des dépenses inscrites dans le cadre de la politique de transition écologique qui étaient, sur les crédits d'investissement, de 1 900 000 euros au budget primitif 2023, et pour lesquelles il n'est proposé qu'un montant de 230 000 euros en 2024.

Il note que sont inscrits des crédits pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture sur la médiathèque Gabriel Bourdin, et souhaite qu'un plan global d'équipement des photovoltaïques en toiture des bâtiments communaux puisse être étudié et présenté en Conseil municipal afin de développer si possible, la production communale d'électricité pour l'autoconsommation locale des bâtiments communaux notamment. Il indique qu'il existe des dispositifs de cofinancement des études et des dispositifs de cofinancement des travaux par le biais du Sigeif ou du SIPPAREC.

Il évoque ensuite l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux pour laquelle la montée en charge financière de cette rénovation est repoussée d'un an, car au moment du rapport d'orientations budgétaires 2023 il était prévu 5,2 millions d'euros alors qu'il n'est désormais indiqué qu'un montant de 1 millions d'euros.

S'il y a eu un recours contentieux sur la procédure de marché de maîtrise d'œuvre, qui reporte l'attribution des marchés de travaux au second semestre 2024, cela implique que cette opération ne pourra pas être terminée avant 2027.

Il ajoute que les conditions effectives de la réalisation de cette opération demeurent inconnues, notamment pour les parents d'élèves et les enfants. Il demande si les travaux se feront en site occupé, s'il est prévu la mise en place sur le site d'une école provisoire ou si les élèves seront transférés temporairement dans d'autres écoles de la Ville.

Il revient sur une observation qu'il avait déjà émise en Commission portant sur une diminution de 445 000 € en 2024 au titre des fluides, et, notamment, des dépenses d'électricité. Il souligne que cette baisse intervient alors même que le gouvernement vient d'annoncer très récemment des hausses significatives des tarifs réglementés de gaz et d'électricité, et alors même que la Ville est membre des groupements de commande du Sigeif et du SIPPAREC qui se positionnent sur les marchés à terme. Aussi, cette baisse le surprend.

Madame la Maire répond qu'effectivement, entre 2013 et 2017, le bloc communal a dû rembourser une grande partie de la dette publique, ce qui s'est traduit par une très forte diminution de la DGF, mais elle ajoute que, dans son exposé sur le rapport d'orientations budgétaires, son propos liminaire portait sur la réforme des impôts locaux.

Sur la question de l'endettement, Madame la Maire répond que cela a diminué, de même le capital qui reste à rembourser, et que la Ville a réussi à augmenter sa capacité d'autofinancement. Ainsi la Ville entend parvenir à faire face aux investissements en maîtrisant aussi bien des subventions que son autofinancement, mais également en ayant recours à l'emprunt.

Concernant les panneaux photovoltaïques, Madame la Maire répond que la Ville fait actuellement procéder à une étude de la situation des toitures des bâtiments communaux afin de déterminer si elles sont suffisamment solides pour de telles interventions. Si la toiture de la Bibliothèque permet de pouvoir en accueillir, la question paraît plus délicate pour les toitures des écoles, qui sont plus anciennes. De même elle indique que les dispositifs de financements et d'aides du Sigeif et du SIPPAREC seront mobilisés.

Madame la Maire répond, au sujet de l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs-Bouleaux, que la Ville a bien conscience des contraintes de délais. Elle ajoute qu'un recours contentieux a causé un retard de trois mois.

Elle explique également, tout en soulignant que cela ne constitue pas en soi une perte de temps, que la durée de l'opération est aussi due au fait que la Ville a pris soin d'effectuer une concertation avec les usagers, les parents d'élèves ainsi que les enseignants. Elle ajoute que la réalisation de la programmation puis du dossier relatif au projet justifient également la durée de l'opération.

Madame la Maire indique que, par ce biais, la Ville a pu sélectionner un cabinet d'architectes avec lequel elle va travailler très prochainement, ce qui permettra de répondre notamment à certaines interrogations soulevées par Monsieur Carlier par exemple sur la mise en place d'une école provisoire.

Madame la Maire affirme que cette solution sera probablement mise en œuvre puisqu'elle est jugée plus confortable pour les enfants et que cela permettra de sectoriser plus facilement les différentes phases de rénovation des trois écoles concernées. Madame la Maire note que cela représentera effectivement un coût important.

Concernant la question de la baisse annoncée des dépenses d'énergie, Madame la Maire répond que celle indiquée est justifiée par le fait que la Ville se réfère aux prix donnés par le Sigeif pour l'année 2024 et l'année 2025, ainsi que par les nouveaux raccordements aux réseaux de géothermie, notamment pour le gymnase de la Paix

Monsieur Souillac rappelle que la Ville a adhéré depuis deux ans à la coopérative Sud Paris Soleil, qui dispose d'une expertise en matière de panneaux photovoltaïques. Il souligne par ailleurs l'existence du

dispositif « Les Générateurs » mis en place en 2023 par l'ADEME, qui permet d'avoir un diagnostic gratuit ainsi qu'un accompagnement pour cibler les financements.

Monsieur Madelin indique ne pas comprendre en quoi la concertation permettrait d'expliquer le retard pris dans la reconstruction de l'école Pasteur-Roux-Blancs-Bouleaux, dans la mesure où elle était prévue dès l'origine.

Madame la Maire répond que la concertation prend du temps, qui peut varier selon les circonstances comme les vacances scolaires dans l'année ou le fait que l'on soit en face d'un public scolaire. Madame la Maire ajoute qu'il s'agit d'un projet de nature complexe dont la mise en place et l'organisation demandent du temps. Madame la Maire ajoute que la sélection d'un cabinet d'architectes est une étape importante et que celui-ci propose des solutions innovantes et intéressantes que la Ville a hâte de présenter à ses partenaires, à la communauté enseignante ainsi qu'aux parents d'élèves afin de finaliser ce projet collectivement.

Madame la Maire indique ne pas voir d'intérêt à faire de la polémique à ce sujet, puisqu'il s'agit d'un projet important représentant 20 millions d'euros, et qu'il peut subir des aléas comme pour tout projet.

Monsieur Madelin indique ne pas rechercher la polémique et comprendre la complexité du projet. Il note qu'il a pu obtenir une réponse claire à sa question.

Madame Sadane répond à Monsieur Madelin que le début de mandat en 2020 se situait en pleine crise sanitaire et que cela a donc pu causer des difficultés en termes de collaboration et de travail. Elle ajoute que plusieurs projets en chantier ont pris du retard. Ce projet qui est porté par l'équipe municipale actuelle sur lequel celle-ci a été très investie avec un budget très conséquent alloué pour sa réalisation au bénéfice des fresnois.e.s, aurait dû être finalisé avant 2026.

Monsieur Lecomte ajoute que 80 groupements ont répondu à la Ville sur le projet de réhabilitation du groupe scolaire, et que le temps de dépouillement nécessaire s'est avéré bien au-dessus de ce qui avait été envisagé.

Madame Sadane fait la déclaration suivante au nom du groupe PS et apparenté.e.s :

« Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs,

L'année 2024 commence avec des guerres à Gaza, au Soudan, et en Ukraine. Les efforts diplomatiques pour mettre fin aux combats échouent dans le monde entier, démontrant des processus de paix en crise.

C'est dans ce contexte international que le Premier ministre, Monsieur Gabriel Attal, prononçait sa déclaration de politique générale ce mardi 30 janvier 2024 devant l'Assemblée Nationale. Ainsi dans son allocution, il a présenté sa feuille de route avec les priorités du gouvernement en affirmant que " la société ne se perd jamais quand elle cherche à progresser ". Mais de quel progrès parle-t-on ? Qu'en est-il réellement ? Le Premier Ministre confirme le virage à droite, assumé par un gouvernement composé d'au moins huit ministres passés par les rangs de LR ou de l'ex-UMP.

Ainsi on constate la loi immigration saupoudrée de logique sécuritaire, une école de la République à deux vitesses, une loi SRU adaptable. Enfin, pour répondre à la colère des agriculteurs mobilisés pour revendiquer des revenus et des conditions de travail décentes, le gouvernement a mis à mal plusieurs mesures et mécanismes visant à protéger la biodiversité en sacrifiant l'écologie à la démagogie.

Le ROB 2024 est présenté, alors que nous sommes à mi-mandat, et que la Ville fait front au désengagement incessant de l'État depuis 2020. Ainsi la ville de Fresnes se doit de faire preuve d'une extrême prudence dans le choix de ses orientations budgétaires pour 2024, nonobstant une augmentation des recettes de fonctionnement en inscrivant des dépenses impactées par le contexte inflationniste :

- Prix des énergies toujours élevé : carburant, chauffage, électricité ;
- Entretien, réparation et maintenance du patrimoine ;
- Frais de location de car et de transport avec la mise en place d'un marché en 2023 ;
- Achats et fournitures dans le cadre de l'année dédiée aux Jeux Olympiques ;
- Autres dépenses relevant des cotisations d'assurance ou des marchés notifiés dont les prix sont contractuellement revalorisés.

Conformément à l'engagement pris par la municipalité, la politique en matière de ressources humaines se veut toujours ambitieuse et sociale. Ainsi c'est avec une maîtrise des dépenses de personnel que les orientations budgétaires tiennent compte de cet enjeu important pour la ville de Fresnes. La Commune devra intégrer 785 000 euros d'augmentation de postes obligatoires, de plus, une enveloppe complémentaire de 20 000 euros est dégagée pour 2024 afin d'abonder la mise en œuvre du plan de formation et par la mise en place de Lignes Directrices de Gestion.

Il est à noter plusieurs actions en faveur du personnel, à savoir :

- maintien de la résorption de l'emploi précaire, soit 63 agents déprécarisé.e.s représentant plus de 10% des effectifs de la Ville ;
- versement d'une prime « pouvoir d'achat exceptionnel », non obligatoire, avec un montant maximal de plafonds que nous avons choisi de payer pour les fêtes de fin d'année 2023 ;
- une enveloppe de 40 000 euros afin de prévenir davantage les risques psychosociaux ;
- une prime annuelle de 1400 euros versée à chaque agent permanent ;
- un arbre de Noël avec goûter et spectacle ;
- création d'un groupe de travail qui portera sur l'amélioration du taux de participation de la Ville aux frais complémentaires de santé des agents, déjà en place, et de prévoyance étudiée cette année ;
- adhésion au Comité National d'Action Sociale qui permet aux agents de bénéficier d'œuvres sociales et de loisirs sans condition de cotisation de leur part ;
- évolution de 12% de la subvention du CCAS, qui permet de soutenir les dispositifs d'aide financière auprès des fresnois.e.s fragilisés.e.s dans le contexte économique actuel.

Il est crucial que le programme d'investissement, représentant un budget de 49 millions d'euros sur la mandature, réponde aux besoins de la collectivité tout en tenant compte des contraintes budgétaires et de nos ambitions à long terme pour assurer une croissance durable et équilibrée. Nous sommes attentifs à mettre en œuvre une gestion financière saine et responsable, sans majoration du taux de la taxe foncière, en limitant l'endettement et en veillant à l'efficacité des investissements.

Pour preuve, nous présentons des projets visant à améliorer la qualité de vie environnementale tels que la gestion des déchets, les espaces verts, les énergies renouvelables, et les initiatives de développement durable. Je souhaite citer quelques exemples :

- l'amélioration de l'offre du service public dont la réhabilitation du groupe scolaire Pasteur-Roux-Blancs-Bouleaux, et la création d'une maison de la parentalité ;
- des aménagements urbains : l'extension du jardin avenue de la Paix, création de cours oasis dans les écoles ;
- pour la transition écologique par l'extension du réseau de géothermie et l'installation d'un dispositif photovoltaïque sur la toiture de la bibliothèque afin d'engager un processus visant une meilleure maîtrise du coût de l'électricité pour la Ville ;
- accessibilité des bâtiments communaux : gymnase Périquoi, club house, stade sud, tennis et pétanque.

En conséquence, le groupe PS et apparentés.e.s soutient le positionnement politique pris aujourd'hui par notre Ville au travers de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2024. ».

Madame Ethève réagit à la déclaration de Madame Sadane faite au nom du groupe PS et apparentés.e.s, en relevant que les événements internationaux et la loi immigration cités par Madame Sadane ne présentent pas d'intérêt pour le débat d'orientation budgétaire à Fresnes. Elle souligne d'une part, que la guerre à Gaza a été précédée d'un pogrom s'étant soldé par la prise en otage de ressortissants français dont 48 sont décédés, et, d'autre part, que la guerre en Ukraine a débuté en 2022 et non en 2024. Elle estime par ailleurs que le débat d'orientations budgétaires ne se prête pas à l'analyse de tels événements.

Madame la Maire précise que le rapport d'orientation budgétaire répond à des exigences de formalisme fixées dans le Code général des collectivités territoriales, parmi lesquelles le fait d'évoquer en préambule le contexte international.

Madame Sadane ajoute que le rapport d'orientation budgétaire comporte des données sur le contexte international, les orientations budgétaires de l'État et les collectivités territoriales.

Madame la Maire ajoute que les situations politiques ainsi que les situations complexes dans le monde ont des conséquences sur les situations économiques et sociales dans tous les pays, en particulier en France.

Monsieur Doms regrette que des événements internationaux tels que la guerre en Ukraine soient évoqués à l'occasion du débat sur le rapport d'orientations budgétaires. Il indique que citer le contexte budgétaire national suffit amplement à cet égard.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, pris acte de la présentation des orientations générales du budget primitif pour l'exercice 2024.

3- Approbation du règlement budgétaire et financier

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **24 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Annette Perthuis (représentée), M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco, – **2 voix contre** – M. Richard Domsps et Mme Muriel Ethève – et **3 abstentions** – M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin et M. Christophe Carlier, approuvé le règlement budgétaire et financier de la Ville.

4- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Fresnes Football Club

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Mamadou Dramé, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'**unanimité**, approuvé le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association Fresnes Football Club pour soutenir sa participation au 13^{ème} festival international de football à 7 se déroulant à Barcelone du 10 au 12 mai 2024.

5- Bilans des acquisitions et cessions foncières 2023

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'**unanimité**, approuvé le bilan des acquisitions et cessions foncières 2023.

6- Avis du Conseil municipal sur le Schéma directeur de la Région Ile-de-France environnemental

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

Monsieur Domsps exprime sa satisfaction de constater que l'attitude de la municipalité est officiellement pugnace sur les questions de transports en commun qui constituent un point vital pour l'aménagement du territoire.

Il suggère que la Ville demande l'ajournement définitif du projet de construction de tubes supplémentaires de l'autoroute A86.

Monsieur Oberhauser confirme qu'un deuxième tube côté avenue Paul Vaillant Couturier dont l'objet était de doubler l'ouvrage existant et dont la construction aurait dû faire l'objet d'une nouvelle autorisation puisque la DUP concernait la totalité des ouvrages. Il ajoute que cela pose la question du régime des acquisitions faites dans le cadre de la DUP. Il indique que des discussions sont en cours avec la DiRIF au sujet de la cession du foncier en vue de son intégration dans la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'**unanimité**, émis un avis favorable sur le Schéma directeur de la Région Ile-de-France environnemental qui sera transmis au commissaire enquêteur.

7- Création de la société publique locale Grand Orly Seine Bièvre et désignation d'un.e représentant.e de la Ville de Fresnes

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteur.e,

Est candidate pour représenter la Ville pour siéger aux assemblées générales et comme mandataire pour représenter la Ville au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale :

- Mme Marie Leclerc-Bruant

Monsieur Carlier indique que la création d'une SPL est un outil d'aménagement et de pilotage foncier adapté pour les communes du fait de la répartition des compétences résultant de la création des EPT.

Concernant les statuts, il indique que l'article 13 prévoit que les actionnaires ne sont responsables qu'à hauteur de leur apport, soit 11 200 euros pour Fresnes.

Il évoque les modalités de financement des projets qui pourraient être confiés à cette SPL. Tout d'abord, il indique qu'à l'article 1^{er} du pacte d'actionnaires, le rapport annuel présenté en assemblée générale annuelle

prévoit surtout une présentation par catégories de champ d'intervention (concessions / marchés / mandats), et non individuellement opération par opération. Il ajoute, surtout pour les concessions d'aménagement, que certaines opérations peuvent s'avérer équilibrées en prévision, mais déficitaires en cours de réalisation.

Ensuite, Monsieur Carlier évoque l'article 3 du pacte d'actionnaires, dont les dispositions lui paraissent imprécises, en particulier au sujet des risques financiers. Il souhaite s'assurer que le financement, en cas de déficit des opérations d'aménagement confiées à cette SPL, ne sera pas payé par la ville de Fresnes.

Madame la Maire répond que la question d'une possible prise en charge des déficits par les villes actionnaires sera posée.

Monsieur Madelin note que parmi les quatre projets évoqués par Madame la Maire dans son exposé, trois d'entre eux concernent le centre-ville. Il s'interroge sur l'équilibre de l'action publique municipale entre les quartiers de la Ville. Il relève qu'il s'agit d'une attente très forte des fresnois.es.

Il s'interroge également sur l'identité des personnes qui représenteront la ville de Fresnes à cette SPL, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de l'EPT. Il remarque que Monsieur Pirolli ne parvient pas toujours à assister aux Conseils municipaux et s'interroge sur la possibilité pour lui de pouvoir assister à des réunions supplémentaires.

Madame la Maire répond que la liste des projets qui seront confiés à la SPL n'a pas été actée dans la mesure où la SPL n'est pas encore créée et que le Parc des Sports n'est pas situé en centre-ville. Elle précise également qu'il y a des projets programmés dans le nord de la Ville, et que la localisation des projets sur le territoire communal est diffuse.

Concernant Monsieur Pirolli, elle confirme qu'il s'est engagé à être présent aux réunions de la SPL.

Monsieur Oberhauser ajoute que son absence à la séance de ce jour s'explique par un empêchement imprévu en lien avec ses fonctions syndicales au sein de la SNCF.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **24 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Annette Perthuis (représentée), M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco, **et 5 abstentions** – M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin et M. Christophe Carlier, pris les décisions suivantes :

- Approbation de la création de la Société Publique Locale, dénommée « Société Publique Locale Grand-Orly Seine Bièvre », ayant pour objet l'aménagement et l'immobilier au profit de ses collectivités et groupements de collectivités actionnaires ;
- Approbation des projets de statuts et du pacte d'actionnaires de la Société publique local Grand Orly Seine Bièvre ;
- Acté que la Société Publique Locale Grand-Orly Seine Bièvre aura un capital de 225.000 € et Approuve une participation de la Ville de Fresnes à hauteur de 11 200 €, soit 5 % du capital dont la moitié libérable dès la création de la SPL, le capital restant étant réparti entre le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre, à hauteur de 157 500 € et les autres villes du territoire, adhérentes, sous réserve de la délibération concordante de celles-ci, au prorata de leur poids de population, soit les sommes suivantes :
 - Athis-Mons : 13 500 €
 - Ivry-sur-Seine : 22 500 €
 - Villejuif : 20 300 €
- Décidé que la Ville de Fresnes versera la somme de 5 600 € sur le compte bancaire ouvert au nom de de la Société Publique Locale Grand-Orly Seine Bièvre au titre de la partie du capital libérable à la constitution ;
- Désigné Mme Marie Leclerc-Bruant comme représentante de la Ville de Fresnes pour siéger aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires de la Société Publique Locale Grand-Orly Seine Bièvre.
- Désigné comme mandataires pour représenter la Ville de Fresnes au conseil d'administration de la SPL Grand -Orly Seine Bièvre Mme Marie Leclerc-Bruant
- Désigné le.la directeur.trice des affaires juridiques en qualité de censeur.

Monsieur Richard Domsps sort de la salle.

8- Approbation du contrat de raccordement au réseau de chauffage urbain par la géothermie pour le gymnase de la Paix

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Monsieur Carlier indique être favorable au raccordement du gymnase de la Paix au réseau géothermique qui permettra à cet équipement de bénéficier d'une énergie renouvelable à la fois écologique et économique. Toutefois, il regrette qu'il ait fallu attendre l'année 2024, alors que ce réseau s'est développé dans la partie nord du territoire communale depuis 1998.

Il regrette également que la prise en charge financière par la Ville du droit de raccordement des équipements communaux n'ait pas été intégrée dans le calcul de l'équilibre financier de l'avenant soumis en 2023 au Conseil municipal.

Il souligne que, s'agissant du raccordement au réseau de chaleur d'équipements publics d'autres communes du département du Val-de-Marne, des opérateurs, publics ou privés, prennent en charge le droit de raccordement parce que ceux-ci se rémunèrent ensuite avec un taux de retour sur investissement sur la chaleur qu'ils vendent à la Ville pour chauffer l'équipement concerné.

Monsieur Oberhauser demande des exemples de communes du Val-de-Marne recourant à des opérateurs qui prennent en charge le droit de raccordement aux réseaux.

Il relève à cet égard, d'une part, que le principe d'égalité de traitement des usagers face au service public est censé prévaloir et qu'une Ville ne peut s'en affranchir, et, d'autre part, qu'il ne peut pas y avoir d'économie d'échelle car les équipements de chauffage précédents appartenaient à la Ville, ce faisant, la Ville ne peut faire supporter le poids financier aux opérateurs.

Monsieur Oberhauser ajoute que ce n'est que lors de la création d'un réseau que cette possibilité peut s'envisager. Il relève néanmoins que tous les réseaux qui ont procédé ainsi sont en difficulté en raison du prix de l'énergie qui a fini par devenir très élevé pour les abonnés et donc pour les usagers en dernier lieu.

Il indique que ce raccordement n'était pas prévu au plan de développement du contrat de délégation de service public conclu avec Sofrège le 12 octobre 2010. Ce n'est qu'à partir de 2021 que les conclusions des études hydrauliques du réseau, permettant de déterminer qu'il est possible de procéder au raccordement de l'intégralité du nord du territoire communal, ont été obtenues.

Madame la Maire ajoute qu'à l'origine, le raccordement du Centre Pénitentiaire de Fresnes représentait déjà une part majeure du développement du réseau géothermique de la partie nord de la Ville.

Monsieur Madelin pose la question de la réparation de l'actuel système de chauffage du gymnase de la Paix.

Monsieur Oberhauser explique qu'il y a eu une fuite sur le réseau de gaz entre le compteur et le gymnase, et que seule l'ouverture d'une tranchée permet de la localiser. Dans la mesure où cette opération engendrerait un coût avoisinant le coût du raccordement du gymnase, cette solution n'est pas satisfaisante. La solution alternative consistant à recourir au fioul ne l'est pas non plus en raison de son coût financier (20 000 euros) et environnemental.

Monsieur Madelin répond que si le projet de raccordement du gymnase de la Paix avait été effectué un an plus tôt, ce dysfonctionnement aurait pu être évité. Il ajoute que l'usure des réseaux est inévitable, mais qu'en exploitant au maximum la durée de vie des réseaux pour des raisons financières, ce type de situation finit par survenir au détriment des usagers.

Monsieur Oberhauser répond qu'il y a une troisième possibilité consistant à recourir à des canons à air chaud, dont le coût est moindre et respecte l'équilibre économique. Il précise qu'il faut d'abord sélectionner le prestataire adéquat et ajoute que la durée de vie du réseau était censée être plus longue et que cette situation est peut-être due à une défectuosité du matériel composant le réseau.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé le contrat de raccordement du gymnase de la Paix.

Retour de Monsieur Richard Domsps.

9- Communication du rapport annuel d'activité du Syndicat intercommunal de la Périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication pour l'exercice 2022

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, pris acte de la communication du rapport d'activité du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication pour l'année 2022.

Madame Muriel Ethève sort de la salle

10- Communication du rapport annuel d'activité de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour l'exercice 2022

Après avoir entendu l'exposé de Madame Cécilia Vala, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, pris acte de la communication du rapport d'activité de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour l'année 2022.

Retour de Madame Muriel Ethève.

11- Modification du tableau des effectifs

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Monsieur Dramé demande des précisions sur le mécanisme de l'avancement de grade.

Madame la Maire répond que l'avancement de grade est décidé par l'autorité territoriale et qu'il consiste en une promotion des agents dans un cadre d'emploi supérieur, comme le fait de passer de la catégorie d'adjoint administratif principal de 2^e classe à celle d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. Elle ajoute que l'avancement de grade entraîne une augmentation de la rémunération pour les agents concernés.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, décidé de modifier le tableau des effectifs du personnel de la Ville de Fresnes comme suit :

Désignation des grades et emplois	Nombre de postes actuels	Création de postes proposée	Suppression de postes proposée	Nouveau nombre de postes
<u>FILIÈRE TECHNIQUE</u>				
<u>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux</u>				
-Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	75	/	16	59
-Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	32	13	/	45
<u>FILIÈRE ANIMATION</u>				
<u>Cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux</u>				
-Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	3	3	/	6

12- Décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal

Numéro	Date	Objet	Co-contractant	Montant
2023-277	6 décembre 2023	Bibliothèque municipale – Approbation d'un contrat de prêt de l'exposition « Le Manga dans tous ses états » (du 6 au 26 janvier 2024).	Association Gachan	895 € HT
2023-278	6 décembre 2023	Bibliothèque municipale – Approbation du contrat de prestation dans le cadre de la table ronde « Quel manga pour mon enfant » (le 20 janvier 2024).	Madame Nadine Chirol	300 € HT table ronde 572 € HT atelier Manga
2023-279	8 décembre 2023	Approbation de la convention de mise en place d'un banquet littéraire dans l'espace bar de la Grange Dîmière le jeudi 14 décembre 2023.	Les Théâtrales Charles Dullin	250 € TTC
2023-280	11 décembre 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un local poubelles et un jardin sis 5, rue du Coteau.	x	x
2023-281	11 décembre 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 10, allée Gervaise.	x	x
2023-282	11 décembre 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un garage sis 6-10, avenue de la Paix.	x	x
2023-283	11 décembre 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un emplacement couvert pour véhicule automobile sis 6-10, avenue de la Paix.	x	x
2023-284	11 décembre 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 7, rue Moulinot.	x	x
2023-285	12 décembre 2023	Approbation d'une convention de résidence au théâtre de la Grange Dîmière (du 12 au 17 février 2024).	Compagnie Les Epis Noirs	x
2023-286	12 décembre 2023	Approbation du contrat passé entre la Commune pour la radioprotection du service de radiologie du CMS (durée : 5 ans).	SOCOTEC	1 440 € HT / an
2023-287	12 décembre 2023	Approbation du contrat de coproduction pour le spectacle "CHECK OFF".	Compagnie ADHOK	1 566,24 € TTC
2023-288	13 décembre 2023	Prolongation du contrat avec l'UGAP pour la location-maintenance des photocopieurs Toshiba (fin du marché au 31 décembre 2023, prolongation jusqu'au 31 mars 2024).	UGAP	Location 5 537,9 € TTC, maintenance 5 668 € TTC
2023-289	14 décembre 2023	Approbation du contrat de maintenance à passer pour le logiciel MAARCH courrier (durée : 3 ans).	Société MAARCH	Maintenance 5 520 € TTC / an
2023-290	19 décembre 2023	Bibliothèque municipale - Approbation du contrat de prestation pour une conférencière dans le cadre de la table ronde « Quel manga pour mon enfant ? » (le 20 janvier 2024).	Madame Zoé ROBERT	200 € TTC
2023-291	19 décembre 2023	Bibliothèque municipale - Approbation du contrat de prestation pour une conférence dans le cadre de la table ronde « Quel manga pour mon enfant ? » (le 20 janvier 2024).	Librairie BD GEEK	250 € TTC Recettes : Redevance d'occupation 30 €
2023-292	19 décembre 2023	Approbation d'une convention de mise en place d'un banquet littéraire dans l'espace bar de la Grange Dîmière le mercredi 10 janvier 2024.	Ecole de musiques actuelles	354 € TTC

2023-293	19 décembre 2023	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière le mardi 30 janvier 2024 de 13h00 à 23h00.	Association de Défense et de Protection des Enfants et adultes Déficients (ADPED)	Frais techniques 657 € TTC
2023-294	20 décembre 2023	Marché n° 22026 relatif aux travaux d'aménagement de la performance énergétique du bâtiment du centre technique municipal de la ville de Fresnes – Renonciation aux pénalités de retard (délais de livraison).	Société Cebat	Montant des pénalités annulées : 19 780,30 € HT
2023-295	21 décembre 2023	Approbation d'une convention de prêt de matériel (piano) avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental Jean-Jacques Werner (du 9 au 16 janvier 2024).	Conservatoire Jean-Jacques Werner	x
2023-296	21 décembre 2023	Approbation du contrat pour la location-maintenance des photocopieurs Toshiba (durée : 4 ans).	UGAP	Location : 15 704,14 € HT / an Maintenance : 7 419,95 € HT / an
2023-297	21 décembre 2023	Approbation du contrat de maintenance à passer entre la Ville de Fresnes et la société LIGER pour le logiciel LULO WEB (gestion de la Ludothèque – durée : 3 ans).	LIGER	Maintenance : 180 € HT / an Abonnement : 216 € TTC / an
2023-298	22 décembre 2023	Approbation d'une convention de prestation de service pour l'organisation de permanences proposant des services d'accompagnement administratif et juridique (jusqu'au 31 décembre 2024).	Association Nouvelles Voies	383 € TTC / par permanence effectuée
2023-299	22 décembre 2023	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière (le 30 janvier 2024).	Association du Club de l'amitié	x
2023-300	22 décembre 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 42, rue du Regard.	x	x
2023-301	22 décembre 2023	Approbation d'une convention de prêt de matériel (du 9 au 11 janvier 2024).	Conservatoire Jean-Jacques Werner	x
2023-302	22 décembre 2023	Approbation d'une convention d'occupation du domaine public pour un logement situé dans l'enceinte de l'école des Capucines.	Monsieur JOLIBERT	Loyer : 6594 € TTC / mois Charges : 83 € / mois
2023-303	26 décembre 2023	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière pour l'organisation du repas de la fanfare Kif Orchestra (le dimanche 14 janvier 2024).	Conservatoire Jean-Jacques Werner	x
2023-304	26 décembre 2023	Approbation du contrat de cession pour une représentation du spectacle "Une Histoire d'Amour" à la Grange dimière (le 27 janvier 2024).	Société ACME SAS	11 493,53 € TTC
2023-305	26 décembre 2023	Approbation de la convention de mise à disposition d'un local collectif résidentiel sis 27, rue Emile Zola à Fresnes (durée : 1 an – activités de ludothèque municipale).	Société SEQENS	x
2023-306	26 décembre 2023	Approbation de l'acte modificatif actualisant l'acte constitutif de la régie de recettes du service accueil unique (RR017 – modification du montant de l'encaisse et des imputations de recettes).	x	x
2024-1	02 janvier 2024	Approbation de l'avenant n° 1 au contrat AFFRANCHIGO (changement des conditions générales de vente).	La Poste	x
2024-2	03 janvier 2024	Approbation d'une convention pour la mise à disposition d'un logiciel de suivi de la taxe locale sur la publicité extérieure (durée : 3 ans).	Société REFPAC	Assistance annuelle : 1 580 € TTC

2024-3	03 janvier 2024	Bibliothèque municipale - Contrat de prestation pour l'organisation d'une conférence dans le cadre de la table ronde « Quel manga pour mon enfant ? » (le 20 janvier 2024).	Madame Magali GOSSANT	200 € TTC
2024-4	08 janvier 2024	Approbation des contrats de mise à disposition d'œuvres dans le cadre de l'exposition « Impressions » à l'Espace d'Art Chaillioux (du 13 janvier au 2 mars 2024).	Frédérique CALLU, Pierrejean CANAC Anaïs CHARRAS, Cléa DARNAUD, Jacques IBERT et Atsuko ISHI	170 € / Artiste (sauf pour Mme Frédérique CALLU, + 18 €, Mr Pierrejean CANAC + 18€, Mme Anaïs CHARRAS + 20 € et Mr Jacques IBERT + 296 €
2024-5	12 janvier 2024	Demande de subvention pour l'aide aux théâtres de ville et espaces culturels.	Conseil départemental du Val-de-Marne	Subvention demandée : 17 500 €
2024-6	16 janvier 2024	Approbation du contrat d'abonnement à la plateforme BGM (gestion de la bibliothèque – durée : 4 ans).	Société GMINVENT	Redevance annuelle 10 510 € HT / an
2024-7	16 janvier 2024	Approbation de la convention pour l'organisation de permanences de conseils aux porteurs de projets (durée : 3 ans).	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne (CAUE)	1 800 € TTC / an

Concernant la décision n° 2023-294, Monsieur Madelin demande quelle est la cause du retard ayant affecté le marché relatif aux travaux d'aménagement de la performance énergétique du bâtiment du centre technique municipal de la ville de Fresnes, et pour lequel la Ville a renoncé aux pénalités de retard.

Madame la Maire lui répond que ce retard était dû aux délais de livraison des matériaux et que, pour cette raison, la Ville a renoncé aux pénalités de retard puisque les délais de livraison des matériaux n'étaient pas du fait du prestataire.

Concernant la décision n° 2023-302, Monsieur Madelin interroge Madame la Maire sur le loyer mensuel de 6 594 euros mois qui lui apparaît très élevé, s'agissant de la convention d'occupation du domaine public pour un logement situé dans l'enceinte de l'école des Capucines.

Madame la Maire répond à Monsieur Madelin en lui confirmant qu'il s'agit d'une faute de frappe, et que le montant du loyer mensuel contenu dans cette convention d'occupation du domaine public s'élève en réalité à 594 euros.

13- Marchés publics signés par Madame la Maire en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil municipal

MARCHES PUBLICS	
N° Marché - Titulaire	23015 - Société EMMER
Intitulé	Travaux d'isolation thermique par l'extérieur des façades du Centre technique municipal (CTM) de Fresnes.
Durée initiale et reconduction	Durée des travaux : 5 mois.
Montant du marché	298 862,80 € TTC
N° Marché - Titulaires	23030 - société CELSIO
Intitulé	Travaux de rénovation des installations de chauffage et de ventilation du gymnase de la Paix.
Durée initiale et reconduction	Durée des travaux : 5 mois.
Montant du marché	560 062,39 € TTC

ACTE MODIFICATIF	
N° Marché - Titulaires	23002- Société ROI LIRE
N° et Intitulé du marché	Fourniture de livres destinés à la bibliothèque municipale de Fresnes dans le cadre de l'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques et au soutien des librairies indépendantes portés par le CNL et France relance.
Objet de l'acte modificatif n° 1	Prolongation du délai de fin d'exécution du marché jusqu'au 30 avril 2024 et augmentation du montant de 50 %, soit 5000 € HT.
Montant	Nouveau montant : 15 000 € H.T.
N° Marché - Titulaires	23003- Société INFINIE COMEDIE
N° et Intitulé du marché	Fourniture de livres destinés a la bibliothèque municipale de Fresnes dans le cadre de l'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques et au soutien des librairies indépendantes portés par le CNL et France relance.
Objet de l'acte modificatif n° 1	Prolongation du délai de fin d'exécution du marché jusqu'au 30 avril 2024 et augmentation du montant de 50 %, soit 5000 € HT.
Montant	Nouveau montant : 15 000 € H.T.
N° Marché - Titulaires	23004 - Société LES HISTOIRES DU PLATEAU
N° et Intitulé du marché	Fourniture de livres destinés à la bibliothèque municipale de Fresnes dans le cadre de l'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques et au soutien des librairies indépendantes portés par le CNL et France relance.
Objet de l'acte modificatif n° 1	Prolongation du délai de fin d'exécution du marché jusqu'au 30 avril 2024 et augmentation du montant de 50 %, soit 5000 € HT.
Montant	Nouveau montant : 15 000 € H.T.
N° Marché - Titulaires	23005- Société LA PASSERELLE
N° et Intitulé du marché	Fourniture de livres destinés a la bibliothèque municipale de Fresnes dans le cadre de l'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques et au soutien des librairies indépendantes portés par le CNL et France relance.
Objet de l'acte modificatif n° 1	Prolongation du délai de fin d'exécution du marché jusqu'au 30 avril 2024 et augmentation du montant de 50 %, soit 5000 € HT.
Montant	Nouveau montant : 15 000 euros H.T.
N° Marché - Titulaires	23006 - avec la société BD GEEK
N° et Intitulé du marché	Fourniture de livres destinés a la bibliothèque municipale de Fresnes dans le cadre de l'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques et au soutien des librairies indépendantes portés par le CNL et France relance.
Objet de l'acte modificatif n° 1	Prolongation du délai de fin d'exécution du marché jusqu'au 30 avril 2024 et augmentation du montant de 50 %, soit 5000 € HT.
Montant	Nouveau montant : 15 000 euros H.T.

MARCHÉS DE MOINS DE 40 000 Euros H.T.

FC 2023-48	19/12/2023	Acquisition d'une console lumière pour la salle de spectacle.	ALTERLITE	19 777,20 TTC
FC 2023-49	19/12/2023	Prestations spécifiques d'assistance pour certains services municipaux et le CCAS.	CITEXIA	5 940 € TTC
FC 2023-50	22/12/2023	Prestation CVC (chauffage ventilation climatisation) sur divers sites pour mise en œuvre du marché CVC.	ENGIE	134 476,69 € TTC
FC 2024-1	25/01/2024	Mission de coordinateur SSI gymnase Périquoi visant son reclassement.	NAMIXIS	7 776 € TTC

Concernant le marché FC 2023-48, Monsieur Madelin demande si la « salle de spectacle » dont il est question désigne la Grange Dîmière.

Madame la Maire confirme qu'il s'agit effectivement de la Grange Dîmière.

Concernant le marché FC 2023-49, Monsieur Madelin interroge Madame la Maire sur le marché de prestations spécifiques d'assistance pour certains services municipaux et le CCAS, il souhaiterait savoir précisément de quelles prestations il s'agit.

Madame la Maire répond à Monsieur Madelin qu'il s'agit de prestations spécifiques d'assistance en matière de finances.

Concernant le marché FC 2023-50, Monsieur Madelin souhaiterait connaître les sites concernés par ce marché de prestation CVC.

Madame la Maire indique qu'il s'agit d'un marché conclut avec la société ENGIE car la Ville ne dispose plus assez de personnels techniques pour répondre à ses besoins en matière de maintenance de chauffage, ventilation et climatisation.

Concernant le marché FC 2024-1, Monsieur Madelin interroge Madame la Maire, il souhaiterait savoir en quoi consiste le reclassement du gymnase Périquoi.

Madame la Maire répond que le reclassement du gymnase Périquoi a pour objet de transformer le gymnase en salle polyvalente afin que cet équipement puisse accueillir des événements festifs tels que le Repas des séniors.

Monsieur Madelin souhaite attirer l'attention sur l'impact que pourrait avoir de tels travaux sur les activités des associations sportives au sein du gymnase. Il précise qu'il est compréhensible que les travaux comportent en eux-mêmes des nuisances, mais qu'il conviendrait d'éviter au maximum les conséquences que pourraient avoir l'organisation d'événements sportifs au sein du gymnase sur les activités des associations sportives.

Monsieur Dramé répond qu'il faudra limiter autant que possible l'organisation d'événements non sportifs au sein du gymnase afin qu'il y ait le moins de conséquences possibles sur l'activité des associations sportives en son sein.

14- Questions diverses

Monsieur Doms fait la déclaration suivante :

« Peu de temps avant les élections de 2014, j'avais alerté l'adjointe à l'urbanisme, Marie Chavanon, sur un projet resserré de maisons mitoyennes dans le quartier de la Madeleine. Comme celle-ci ne se sentait pas en capacité d'agir, je m'étais alors tourné vers le Maire, Jean-Jacques Bridey, qui a essayé d'empêcher le projet mais sans succès.

Quelques mois plus tard j'étais devenu vice-président de la Communauté d'agglomération en charge de l'aménagement du territoire et de la rénovation urbaine. À ce titre, je supervisais le service chargé d'instruire l'attribution des permis de construire. J'y ai appris que toute clause restrictive est a priori possible à partir du moment où elle est écrite dans les règles du PLU. Malgré cela, Monsieur Jean-Jacques Bridey n'a pas voulu revoir ces règles dans un sens qui aurait permis de mieux protéger nos zones pavillonnaires.

En 2017, lors de l'élection de Marie Chavanon en remplacement de Jean-Jacques Bridey, j'ai à nouveau tenté que la révision du PLU inclut des clauses de sauvegarde des zones pavillonnaires, mais sans plus de succès.

Enfin, lors de cette mandature, je me suis à nouveau opposé à la révision du PLU parce que les supposées avancées écologiques étaient minuscules et que les risques de mitage des zones pavillonnaires étaient, elles, bien réelles. J'avais en particulier terminé mon intervention en indiquant que le PLU prévoit bien des possibilités de constructions significatives en zones pavillonnaires, comme vous l'avez présenté en comité de quartier, ce qui contredit l'orientation générale que vous dites assignée au nouveau PLU.

Je vous cite ces diverses interventions auprès de Jean-Jacques Bridey et de vous-même, non pour me mettre en avant, mais pour souligner la constance de votre duo pour densifier notre commune, comme il l'était d'ailleurs expressément affirmé dans le PADD, Plan d'aménagement et de développement durable, qui est le document qui vient en amont du PLU.

Alors ne venez pas nous dire Madame la Maire que le projet qui se profile entre le carrefour des Fleurs et l'avenue du Parc des Sports se fait contre votre volonté. Car si vous pouviez l'empêcher, nous avons eu par quatre fois l'opportunité d'édicter des règles d'urbanisme plus contraignantes.

Le projet de l'avenue du 8 mai va être une vraie catastrophe sur le plan écologique et urbain. Cinquante logements avec une place de parking pour des immeubles de standing va certainement entraîner de l'ordre de deux voitures par logement, ce qui va rendre encore plus délicat les problèmes de stationnement et de circulation, surtout dans une commune où les transports publics ne sont ni fiables, ni rapides, ni fréquents.

Par ailleurs, nous sommes dans une zone inondable. Tout le monde le sait. Nous demandons des actions réelles et efficaces contre les inondations. Et notre commune se satisfait d'un trop petit bassin qui ne correspond qu'à un quart d'heure d'orage. Avec ce projet, l'imperméabilisation accrue qui va entraîner, nous augmentons encore les risques d'inondations.

Enfin, les petites maisons de Tourvoie n'ont pratiquement pas de fondations, et risquent de subir des dégâts consécutifs au dérèglement du régime hydrique des sols, que ce soit dû à la sécheresse ou au contraire à une inondation. Faire des constats avant travaux n'empêchera pas les éventuels dégâts, d'autant plus qu'il semble qu'aucune étude d'impact n'ait été réalisée.

En conclusion, je demande formellement qu'en plus des actions correctives qui pourraient être menées pour éviter cette catastrophe écologique et urbaine probable, nous révisions le PLU dans un sens bien plus restrictif afin de tenir compte de deux facteurs toujours sans solutions, la sous-dotation de Fresnes en transports réellement performants, je redemande formellement qu'on agisse fortement, et vous l'avez fait, pour obtenir le prolongement de la ligne 4 jusqu'à Fresnes et au Nord Essonne, et les risques d'inondations en cas de forts orages, je redemande que les eaux pluviales de Rungis Belle Épine ne se déversent pas dans le collecteur Fresnes-Choisy mais un autre collecteur déjà existant ou à créer.

Quand on est en responsabilité, on ne se plaint pas de ce qui est annoncé et qui finit par advenir. Ce projet n'est pas une malédiction du ciel mais le résultat annoncé d'une politique écologique et urbaine défailante.

Merci. »

Madame la Maire répond à Monsieur Doms qu'il avait voté les PLU successifs de même que les PADD.

Elle revient sur le sujet des constructions de maisons mitoyennes dans le quartier de la Madeleine et rappelle le nombre très important de refus de permis de construire dont avait fait l'objet ce projet. Elle ajoute qu'après avoir construit ces pavillons, la propriétaire a complètement imperméabilisé les jardins, et que la Ville est en contentieux avec la propriétaire.

Madame la Maire indique que la Ville lutte contre la pratique des morcellements de parcelles, mais admet qu'il est nécessaire de faire évoluer les règles d'urbanisme, tout en précisant que cela n'est pas toujours possible.

Elle indique que lorsqu'elle avait été élue en 2017, la Ville ne pouvait plus modifier le PLU car il en était au stade de l'enquête publique et que le document avait été arrêté au mois d'avril de cette année. Madame la Maire ajoute que c'est l'enquête publique qui a permis d'effectuer des modifications et d'atténuer la densification des zones pavillonnaires en augmentant notamment la part de pleine terre et la part d'espaces verts. Elle relève aussi que, lorsqu'il a été procédé à une nouvelle modification du PLU, la Ville a encore augmenté la part d'espaces verts et la part de pleine terre, et fait diminuer les hauteurs.

Madame la Maire relève cependant que la bande de constructibilité dans la zone correspondant au carrefour des Fleurs n'a pas été réduite à 20 mètres comme cela avait été pourtant fait pour l'avenue de la Liberté et la rue Émile Zola. Madame la Maire indique que c'est dans cette faille réglementaire, qui ne concerne que la

parcelle, que s'est logé le projet de construction d'une résidence. Cependant, Madame la Maire indique que la densité a diminué entre le premier projet et le projet actuel, et que cela a été confirmé par le promoteur au cours de la réunion publique.

Madame la Maire expose que les questions relatives à ce projet ont pu être exposées au cours de la réunion publique. Elle précise également que ce projet a fait l'objet de 38 recours. Madame la Maire poursuit en indiquant que la prochaine modification prévue du PLU inclura la réduction de la bande de constructibilité sur cette parcelle.

Madame Leclerc-Bruant indique que les modifications du PLU conduisent à une protection très importante des zones pavillonnaires. Elle souligne qu'il n'est néanmoins pas possible d'empêcher totalement le phénomène de densification ni la vente de parcelles.

Elle relève que la municipalité a cependant réussi à adopter un certain nombre de mesures pour lutter contre ces phénomènes telles que, notamment, la réduction de l'emprise au sol des bâtiments en passant de 40% à 35% et l'augmentation des espaces verts en passant de 40% à 50%.

Elle ajoute que la Ville a aussi agi sur les règles de distances entre les constructions et les limites séparatives, et relève que, grâce à ces mesures, le nombre de demandes de divisions parcellaires a diminué depuis un an, et qu'un nombre significatif d'entre elles ont été refusées.

Madame Leclerc-Bruant ajoute que, s'agissant de ce projet, la Ville s'est attachée à revoir le rythme des façades et à ce qu'il y ait des retraits. Madame Leclerc-Bruant relève également que le promoteur Franco-Suisse avait expliqué lors de la réunion publique relative à ce projet, que le projet initial aurait pu faire 5000 m² de surface de plancher mais qu'il n'a été retenu en définitive que 3500 m² de surface de plancher.

Elle tient par ailleurs à rappeler qu'elle avait été interpellée par l'opposition lors d'une séance du Conseil municipal au sujet de refus arbitraires opposés aux demandes de permis de construire.

Elle relève que ce projet se situe dans une faille juridique en bénéficiant des précédentes règles d'urbanisme alors applicables et, qu'en tout état de cause, même si la révision du PLU avait déjà pu être effective concernant ce projet, le promoteur aurait pu produire un acte préservant ses droits à construire pour une période donnée, puisqu'il avait obtenu précédemment un certificat d'urbanisme.

Madame Leclerc-Bruant regrette qu'un certain nombre de fresnois.es vendent leurs parcelles dont certaines s'inscrivent dans ce projet, de même que les pratiques de certains promoteurs consistant à pousser les propriétaires de parcelles voisines de leurs projets de construction d'immeubles à vendre leurs parcelles.

Elle indique que ce projet est conforme aux règles inscrites dans le PLU en termes de parking, mais espère que, compte tenu de la proximité de la gare d'Antony, la majorité des futurs habitants de la résidence ne seront pas propriétaires de voitures.

Elle revient également sur les problématiques de perméabilité et d'infiltration des eaux sur la zone, en soulignant que les services municipaux ont adressé un courrier à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT) ainsi qu'à la Préfecture du Val-de-Marne pour leur indiquer qu'il leur revient de se positionner à ce sujet tant que le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Bièvre (SAGE) n'aura pas encore été intégré au PLU, et le sera lors de la révision de celui-ci.

Elle ajoute que l'association de Sauvegarde et Cheminement des Eaux à Fresnes (SECDEF) a été intégrée à ces échanges et souligne que la Ville a fait le nécessaire pour alerter sur ces problématiques, et qu'elle a été active sur le sujet.

Monsieur Lecomte revient sur son intervention lors de la réunion publique relative au projet, et précise que la zone concernée par le projet est inondée en raison de problèmes d'assainissement. Il cite à cet égard le cas d'une vétérinaire établie à proximité du projet de construction, qui subit régulièrement des inondations de ses eaux usées.

Il indique que le porteur du projet de construction est tenu de réaliser une nouvelle étude d'eaux pluviales car celle qui a été jointe à sa demande du permis de construire est invalide.

Monsieur Madelin regrette que Madame la Maire ne prête pas attention à l'opposition municipale, et souhaite rappeler que les membres de l'opposition sont des conseillers municipaux et, que, par conséquent, ils ont pour fonction, sur le plan institutionnel, de la conseiller.

Il indique que Madame la Maire ne peut pas affirmer que Monsieur Domps a voté les révisions successives du PLU alors que, relève-t-il, Monsieur Domps n'a pas voté la dernière révision en date du PLU.

Il revient sur son intervention lors d'un précédent Conseil municipal au sujet de la délivrance des permis de construire à Fresnes et conteste avoir lui-même affirmé que la délivrance des permis de construire à Fresnes se faisait de manière arbitraire. Il souligne que, lorsqu'il pose des questions en Conseil municipal, il agit toujours en porte parole des fresnois.e.s, et, qu'à cette occasion, il avait fait remonter à la municipalité ce que les habitant.e.s percevaient comme un soupçon d'arbitraire dans la délivrance des permis de construire.

Monsieur Oberhauser interpelle Monsieur Madelin en sa qualité de conseiller départemental sur la nécessité pour le Département d'effectuer une communication efficace à destination des riverains de l'avenue de la République au sujet des changements de phase des travaux qui y sont menés par le Département. Il regrette que la Ville et le Département ne puissent travailler ensemble afin de permettre la fixation du nouveau plan de déplacement.

Monsieur Doms demande que la révision du PLU prévoit des mesures plus contraignantes. Il indique que tant qu'il n'y aura pas un réseau de transports publics fonctionnel, moderne et fiable à Fresnes, la Ville ne sera pas en situation de tolérer un phénomène de densification urbaine. Il demande que la Ville exige de la Région Île-de-France et de la Métropole du Grand Paris qu'elles la dotent d'un réseau de transports publics adéquat.

Concernant les travaux sur l'avenue de la République effectués par le Conseil départemental, Monsieur Madelin répond qu'il était prévu la distribution à destination des riverains d'un nouveau prospectus de communication et d'information. Il ajoute demeurer en attente d'une communication de la part de la Ville s'agissant des travaux de la rue Yvon.

Il souhaite alerter une nouvelle fois la municipalité sur les problématiques d'éclairage public qui lui ont été remontés par les fresnois.es sur plusieurs zones du territoire communal lors de ce mois de janvier, notamment à rue des Fleurs et à La Cerisaie.

Monsieur Oberhauser répond que l'éclairage public n'est pas absent sur plusieurs jours successifs dans les zones concernées, mais seulement sur le temps d'une nuit afin que le réseau soit rechargé. Il indique que c'est une problématique commune aux villes dont le réseau d'éclairage public est enterré car cette modalité provoque une désagrégation de l'isolant des câbles électriques qui est alors susceptible de provoquer des faux-contacts affectant le fonctionnement des candélabres.

Il poursuit en indiquant que la rue des Fleurs est alimentée par un réseau d'éclairage privé, et que ces problématiques sont prises en compte par l'EPT et son prestataire. Il ajoute que des tournées régulières sont effectuées sur les lieux afin de réenclencher l'éclairage.

Il précise également que la problématique d'éclairage à La Cerisaie est liée à un défaut présent sur le raccordement d'Enedis et que la Ville travaille avec Valophis à ce sujet.

Il souligne enfin que l'EPT a engagé 14 millions d'euros pour les 13 villes du territoire lui ayant transféré la compétence Voirie, afin de moderniser les candélabres et les rendre davantage fonctionnels avec, si nécessaire, une intervention sur les armoires électriques.

Monsieur Aubry indique que les prospectus distribués par le Département sont insuffisants en ce qu'ils n'informent pas les riverains sur les dates de changements de phase des travaux. Il souligne également l'inquiétude de la Ville quant au fait qu'elle ne parvient pas à obtenir auprès du Département des réunions de travail afin d'avancer sur le Plan de déplacement.

Monsieur Madelin indique prendre en compte cette problématique.

Monsieur Oberhauser revient sur son intervention au sujet du travail commun mené entre la Ville et le Département au sujet des travaux réalisés sur l'avenue de la République. À cet effet, Madame la Maire avait adressé un courrier au Président du Département sur la finalisation de l'alignement d'arbres devant le collège Saint-Exupéry, notamment, ainsi que sur la lutte contre le ruissellement des eaux. Sur ce point, il était proposé avec l'EPT de transformer la moitié des trottoirs en leur intégrant des pavés coquilles permettant une absorption des eaux sans recours à l'assainissement. Il ajoute également que c'est une solution qui permet d'hydrater l'argile des sols dans une perspective de regonflement jugée aujourd'hui nécessaire.

Il relève que les services départementaux sont opposés à un tel projet alors que ses coûts sont quasiment neutres et qu'il s'agit d'une solution efficace permettant également d'éviter des îlots de chaleur sur les zones concernées. Monsieur Oberhauser indique à Monsieur Madelin que la Ville a besoin d'avancer avec le Département sur ces sujets.

Monsieur Madelin répond que le Département a déjà répondu sur la question de l'évacuation des eaux en relevant que les services départementaux ont pu déterminer que la solution ainsi proposée n'est pas viable

en raison de la nature du sol. Il invite la Ville à présenter une étude contredisant celle qui a été réalisée par les services départementaux.

Madame Leclerc-Bruant répond à Monsieur Madelin qu'elle s'étonne que celui-ci n'ait pas anticipé le fait que les fresnois.es demandent depuis longtemps la remise des arbres d'alignement à l'occasion de la réfection du collège Saint-Exupéry. Elle indique avoir tenu avec Madame Lefebvre, il y a un an, une réunion avec l'interlocuteur du Département s'agissant des voiries départementales et notamment des arbres d'alignement.

Monsieur Oberhauser indique que l'intégration de pavés coquilles sur les trottoirs de la Ville respecte l'essence de ces trottoirs ainsi que la structure des chaussées. Il ajoute que la Ville a bien envoyé un avis aux riverains de la rue Yvon s'agissant des travaux qui y sont menés.

Monsieur Madelin informe Monsieur Oberhauser que lui-même et les voisins de sa résidence sont contraints d'emprunter la rue Yvon pour sortir de leur domicile n'ont pas reçu cet avis dans leurs boîtes aux lettres.

La séance est levée le 8 février à 23 heures.

Fresnes, le 28 mars 2024

Le secrétaire

La Maire,

Richard Domsps

Marie CHAVANON